

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

-----  
**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**RAPPORT D'EVALUATION DE LA  
LICENCE ÉNERGIES RENOUVELABLES DE L'ECOLE SUPÉRIEURE  
D'ÉLECTRICITÉ, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (ESEBAT)**

**Equipe d'évaluateurs externes :**

- Pr. Issakha YOUM, Président
- Pr. Lat Grand NDIAYE, membre
- M. Badara MBAYE, membre

**Signature**

**Pour l'Équipe, le Président**

**Janvier 2023**

# Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>3</b>  |
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>4</b>  |
| <b>I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ÉVALUÉ.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>5</b>  |
| <b>II. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>6</b>  |
| <b>III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>8</b>  |
| III.1. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA VISITE .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 8         |
| III.1.1. Validation du programme de la journée et présentation de la Licence Energies Renouvelables                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 8         |
| III.1.2. Entretien avec les membres du Personnel et des Etudiants .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 9         |
| III.1.2.1. Entretien avec les membres du Personnel d'enseignement et/ou de Recherche (PER) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 9         |
| III.1.2.2. Entretien avec les étudiants .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 9         |
| III.1.2.3. Entretien avec le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 9         |
| III.1.3. Visite des locaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10        |
| III.2. APPRÉCIATION DE LA VISITE.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 11        |
| <b>IV. APPRÉCIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP<br/>(RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DE PROGRAMME). .....</b>                                                                                                                                                                                                                                               | <b>12</b> |
| CHAMP 1 : OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 12        |
| Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 12        |
| Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent<br>à la mission et à la planification stratégique de l'institution.....                                                                                                                                                                                                        | 12        |
| Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde<br>professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins<br>du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.....                                                                                                | 13        |
| Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 13        |
| Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et<br>communiqués à toutes les personnes concernées. ....                                                                                                                                                                                                                           | 13        |
| Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux<br>processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme. ....                                                                                                                                                                                                                 | 14        |
| Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les<br>résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.....                                                                                                                                                                                                          | 14        |
| Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 15        |
| Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours<br>correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement<br>supérieur du Sénégal. ....                                                                                                                                                                  | 15        |
| Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet<br>l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et<br>se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation<br>sont définies en fonction des objectifs de formation. .... | 16        |
| Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont<br>réglementées et publiées.....                                                                                                                                                                                                                                                          | 16        |
| Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à<br>prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants. ....                                                                                                                                                                                             | 17        |
| Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 17        |
| Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue<br>didactique et qualifié scientifiquement. ....                                                                                                                                                                                                                                         | 17        |
| Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche,<br>d'expertise et d'administration des enseignants est définie. ....                                                                                                                                                                                                             | 17        |
| Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 18        |
| Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 18        |
| Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 18        |
| Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 18        |

|                                                                                                                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis. ....</i> | <i>19</i> |
| <i>Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s. ....</i>                                                                                    | <i>19</i> |
| <i>Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail. ....</i>                                                        | <i>19</i> |
| <i>Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux .....</i>                                                                                                | <i>20</i> |
| <i>Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.....</i>                    | <i>20</i> |
| <b>V. POINTS FORTS DU PROGRAMME .....</b>                                                                                                                               | <b>21</b> |
| <b>VI. POINTS FAIBLES DU PROGRAMME .....</b>                                                                                                                            | <b>21</b> |
| <b>VII. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES .....</b>                                                                                                                               | <b>22</b> |
| <b>VIII. RECOMMANDATIONS À L'ÉTABLISSEMENT .....</b>                                                                                                                    | <b>22</b> |
| <b>IX. RECOMMANDATIONS AU MESRI.....</b>                                                                                                                                | <b>23</b> |
| <b>X. PROPOSITION DE DÉCISION .....</b>                                                                                                                                 | <b>23</b> |

## **Glossaire**

- ANAQ-SUP : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de L'Enseignement Supérieur
- CC : Contrôle Continu
- CIAQ : Cellule Interne Assurance Qualité
- CM : Cours Magistral
- CP : Comité de Pilotage
- EC : Elément Constitutif
- ESEBAT : Ecole Supérieure d'Electricité, de Bâtiment et des Travaux Publics
- LMD : Licence, Master, Doctorat
- MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
- L1, L2, L3 : Licence 1, Licence 2 et Licence 3
- PATS : Personnel Administratif Technique et de Service
- PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche
- PFE : Projet de Fin d'Etudes
- PPE : Projet Professionnel de l'Etudiant
- TD : Travaux Dirigés
- TP : Travaux Pratiques
- TPE : Travail Personnel de l'Étudiant
- UE : Unité d'Enseignement

## Introduction

Le Département de Sciences et Techniques de Ecole Supérieure d'Electricité, de Bâtiment et des Travaux Publics (ESEBAT) a présenté à l'ANAQ-Sup, un rapport d'auto-évaluation de la licence Énergies Renouvelables, dont le programme a démarré en 2016.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la demande d'une accréditation nationale du programme tel qu'il est déroulé à l'ESEBAT.

C'est ainsi qu'une équipe d'évaluateurs externes de l'ANAQ-Sup a été envoyée le lundi 19 décembre 2022 à l'ESEBAT située à la rue de Ziguinchor, Boulevard Sud au point E pour une visite d'évaluation. L'équipe était composée de :

- **M. Issakha YOUM**, Professeur Titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,
- **M. Lat Grand NDIAYE**, Professeur Titulaire à l'Université Assane Seck de Ziguinchor,
- **M. Badara MBAYE**, consultant.

Le présent rapport est établi par l'équipe d'évaluateurs externes conformément au canevas de l'ANAQ-Sup.

## I. Présentation du programme évalué

Le programme de licence Énergies Renouvelables, qui fait l'objet de la présente évaluation, a été mis en place par l'ESEBAT en 2016

En vue de son accréditation par l'ANAQ-Sup, ce programme a subi une auto évaluation menée par un Comité de Pilotage. Le programme est logé au sein du département Sciences et Techniques de l'ESEBAT.

L'ESEBAT propose aussi des programmes de formation dans des domaines du génie civil, de la topographie, de l'électrotechnique, de l'énergie, de l'informatique industrielle, de la gestion, du management et la qualité. Les enseignements sont déroulés dans deux (02) départements :

- Le département Sciences et Techniques ;
- Le département Management et Gestion.

L'établissement forme aussi des étudiants en licence et BTS dans les différentes spécialités précitées.

Le programme de la licence Énergies Renouvelables (LER) s'inscrit dans les plans stratégiques de l'ESEBAT (2015 – 2019 et 2020 – 2024) qui :

- décrivent la vision et les valeurs l'ESEBAT ;
- font une analyse diagnostique de l'ESEBAT dans son environnement et une analyse prospective ;
- déclinent les options stratégiques et leur mise en œuvre sur cinq ans.

Cette licence professionnelle forme des techniciens supérieurs dans le domaine de l'énergie électrique et des énergies renouvelables ayant des connaissances et des compétences étendues à l'ensemble des secteurs disciplinaires de ce domaine (électrotechnique, électronique de puissance, électronique, automatique, froid, climatisation, énergies renouvelables). La formation a pour objectifs de :

- préparer les étudiants à une entrée dans le monde professionnel dès l'obtention du diplôme dans les domaines suivants : réseaux de distribution d'énergie électrique modernes des villes et des industries ; contrôle et gestion des flux d'énergie électrique non conventionnelle (éolien, photovoltaïque et au réseau électrique).
- former des responsables et cadres opérationnels dans le secteur de l'énergie. La professionnalisation est organisée autour de compétences scientifiques, techniques, méthodologiques.

Le programme admet en 1<sup>ère</sup> année de licence (L1), des étudiants titulaires d'un diplôme de Baccalauréat scientifique ou technique ou de tout autre diplôme admis en équivalence par le conseil pédagogique de l'école.

Le programme est structuré conformément au système LMD, sous forme d'enseignements répartis en six semestres (S1, S2, S3, S4, S5 et S6) et un stage aboutissant à un mémoire à soutenir au semestre 6 (S6). Les semestres 2, 3 et 5 sont constitués de 06 unités d'enseignements (UE), le semestre 1, 4 et 6 de 05 unités d'enseignements (UE). Chacune des unités d'enseignements comporte au moins deux éléments constitutifs (EC). Le nombre total de crédits requis pour être titulaire de la licence est de 180 crédits sur les trois années d'études. La répartition des crédits de manière égale n'existe que sur les semestres 1, 4 et 6 correspondant à 600 heures de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP), de travail personnel de l'étudiant (TPE). Les CM, TD et TP représentent au moins 50 % du volume horaire total (VHT) de l'UE. Cette répartition est respectée pour toutes les UE qui, une fois validées, donnent droit à des crédits capitalisables et transférables. Le S6 est réparti entre des UE d'enseignement (24 crédits) et un mémoire de fin de cycle (6 crédits).

Les enseignements de la licence sont assurés essentiellement par des enseignants non permanents :

- des professionnels spécialistes issus d'organismes publics, privés choisis selon leurs compétences et leur ancienneté dans le domaine ;
- des enseignants provenant d'universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Sénégal. Les enseignants dits permanents ont la plupart des contrats d'enseignants associés.

Le programme du licence professionnelle en énergies renouvelables est dispensé depuis 2015 avec trois promotions qui sont sorties. En 2017-2018, l'effectif global était de 19 étudiants tous niveaux confondus (L1, L2 et L3).

Durant les deux premières années universitaires, les effectifs des étudiants sont constants (19) et baissent à la dernière année à 17 pour l'année 2019-2020. Malheureusement les effectifs ne mentionnent pas les proportions de filles et de garçons.

## II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Par note de service du 21 mars 2021 du Directeur Général de l'ESEBAT, un Comité de Pilotage chargé de l'auto-évaluation de la Licence en énergies renouvelables a été installé. Ce comité de pilotage est composé des sept (05) membres suivants :

- Dr Lamine BARRO, Président ;
- Mamadou NGOM, PATS, Membre ;
- Baba DIEYE, Enseignant, Membre
- Adama DIOP, Responsable de la planification et de la scolarité, Membre
- Binta DIALLO, Etudiante, Membre

Le comité a fait un diagnostic de la formation et a ensuite rédigé un rapport d'auto-évaluation du programme.

Ce rapport est un document de 41 pages qui comporte une introduction suivie de sept chapitres et une conclusion. Nous notons aussi des annexes numérotés de 1 à 10 et d'autres documents listés de la page 43 à la page 102.

Dans l'introduction sont présentés la description de la démarche de l'auto-évaluation, le cadre institutionnel d'ESEBAT, leurs domaines d'intervention, entre autres, les Buts, Objectifs et Compétences visés par le programme de Licence ainsi que les informations sur son ancrage institutionnel.

Les chapitres 1 à 7 présentent les éléments de réponse aux standards du référentiel de l'ANAQ-Sup. Notons que selon le rapport d'auto-évaluation, tous les standards et les objectifs associés sont atteints. Les forces et les faiblesses du programme ont été relevées, suivies de remarques et de recommandations en vue d'améliorer la qualité de la formation. Une partie des éléments de preuve a été jointe pour montrer que les fondamentaux du programme sont satisfaisants, à savoir la maquette pédagogique, le niveau scientifique et académique des enseignants, le curriculum, les méthodes didactiques.

Des efforts ont été faits pour répondre le mieux possible aux différents points du référentiel de l'ANAQ-Sup. Les éléments de preuve fournis en annexe ainsi que les éléments manquants ont été vérifiés sur place.



### **III. Description de la visite sur le terrain**

#### ***Organisation et déroulement de la visite***

##### **III.1.1. Validation du programme de la journée et présentation de la Licence Energies Renouvelables**

L'équipe des Experts évaluateurs est arrivée à l'ESEBAT le lundi 19 décembre 2022 entre 9h00 et 09 h30. En effet l'adresse envoyée (Entre la Piscine Olympique et le Commissariat de police de Point E) par ANAQ-Sup n'est plus d'actualité car l'école a déménagé vers un autre site sise à la rue de Ziguinchor, Boulevard Sud , mais toujours au Point E. L'équipe a été accueillie par le Directeur Général de l'Ecole.

Les activités, telles que mentionnées sur le calendrier de visite, ont démarré, en présence du Directeur Général, du Responsable de la CIAQ, du Responsable de la formation de la licence , des membres du Comité de pilotage du programme.

Après la présentation des personnes présentes à la réunion, le Président a rappelé l'objet de la visite des experts qui entre dans le cadre de la demande d'accréditation par l'ANAQ-Sup du programme de la Licence Energies Renouvelables de l'ESEBAT. Il a ensuite exposé l'agenda de la visite d'évaluation externe. Cette visite s'est déroulée selon le chronogramme suivant :

- présentation de l'établissement accueillant le programme : 10h – 10h 40 ;
- présentation du programme et discussions : 10h 40 – 11 h 50 ;
- entretien avec le PER, les étudiants et le PATS : 11 h 50 – 14 h ;
- pause : 14 h – 15 h30 ;
- visite des locaux : 15 h 30 – 18 h 00 ;
- point d'harmonisation des experts : 18 h – 18 h 40 ;
- restitution du programme de la journée par les experts : 18h40 – 19h30

Après la validation de l'agenda de travail, le Directeur Général a fait une présentation de son école. Il a remercié le Comité de Pilotage pour le travail accompli sans oublier de se féliciter de la présence des évaluateurs de l'ANAQ-Sup qui va dans le sens de la culture de l'évaluation instaurée dans l'établissement.

Il revenait ensuite au Responsable de la CIAQ, membre du Comité de Pilotage, de présenter le programme de la licence professionnelle en énergies renouvelables conformément aux champs du référentiel d'auto-évaluation. A la fin de son exposé, les évaluateurs ont eu des échanges sur les standards, demandé des clarifications sur les maquettes et leurs contenus, les actes et les éléments de preuve.

### **III.1.2. Entretien avec les membres du Personnel et des Etudiants**

Les entretiens avec le personnel d'enseignement et de recherche, le personnel administratif, technique et de service et les étudiants se sont déroulés dans la salle de réunion de l'ESEBAT. La gouvernance, l'implication des personnels et des étudiants dans la gestion de la formation, les curricula, les méthodes pédagogiques, les modalités de sélection, d'enseignement et les évaluations ont été au cœur des entretiens. L'encadrement des étudiants, leurs conditions d'existence, leur suivi après la formation, la prise en charge sociale des personnels, les critères de recrutement des personnels, les plans de carrière et leurs qualifications ont aussi été évoqués.

#### **III.1.2.1. Entretien avec les membres du Personnel d'enseignement et/ou de Recherche (PER)**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants titulaires de doctorat ou du diplôme d'ingénieur. Les enseignants, en majorité, sont des vacataires mais disposant de contrat définissant leurs responsabilités et celles de l'école. D'autres enseignants issus d'universités publiques sont recrutés comme enseignants associés ; ils constituent la masse des enseignants de rang magistral, caution scientifique de l'établissement, ils supervisent l'encadrement des mémoires. Selon les enseignants rencontrés, les relations sont bonnes entre eux et les responsables de l'ESEBAT. Ils ne rencontrent pas de problèmes majeurs car l'administration est à l'écoute et satisfait toujours leurs demandes en matière de conditions de travail. Ils reçoivent régulièrement leur paie. Ils se sentent bien impliqués dans le suivi et l'évaluation du programme.

#### **III.1.2.2. Entretien avec les étudiants**

Les étudiants présents ont souligné la qualité de la formation, les bonnes relations avec l'administration et les enseignants. Ils ont affirmé avoir la possibilité d'évaluer les enseignements. La majorité est composée d'étudiants issus de L2 et L3 énergies renouvelables et on souligné l'accompagnement dont fait preuve l'école à travers de sessions de mise à niveau des étudiants en entrée de la L1. Cependant, il a été souligné la nécessité de renforcer les travaux pratiques dans les matières techniques. Ces étudiants soulignent aussi le renforcement de l'accompagnement pour l'obtention de stage.

#### **III.1.2.3. Entretien avec le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)**

Cet entretien était axé sur les conditions de travail, les critères de recrutement, les plans de carrière, la couverture sociale et le rôle du PATS dans la formation,

Leur recrutement ne se fait pas sur la base d'un appel à candidature. Plusieurs ont été recrutés après avoir déposé un dossier de manière spontanée. Les membres du PATS présents ont indiqué prendre une part active au fonctionnement de la licence car impliqués dans tous les processus : réunions, organisation des enseignements et recherche de stage. Ils ont de très bonnes relations avec les étudiants et la collaboration avec le PER se passe bien. Le PATS salue les efforts faits par les autorités de l'ESEBAT pour l'amélioration continue des conditions de travail. Cependant, il a été noté l'absence des responsables de la BU (bibliothèque) et du service insertion et stage. Nous avons noté aussi que le technicien de laboratoire était présent à la fois lors de l'entretien avec les étudiants et de celui du PATS car occupant aussi le poste de technicien de laboratoire.

A la fin des entretiens, l'équipe des évaluateurs a visité les locaux utilisés par le programme que sont la bibliothèque et le bloc administratif.

### III.1.3. Visite des locaux

Les locaux visités et en rapport avec le programme de la licence sont :

- **Salles de classes**
- **Laboratoires de TP**
- **Bureaux**
- **Bibliothèque**

La visite des locaux s'est déroulée en compagnie des responsables du programme. Les personnels concernés lors de ces visites ont répondu aux préoccupations et questions des experts évaluateurs.

Les constats et conclusions faits lors de la visite des locaux sont résumés dans ce qui suit et un tableau récapitulatif résume les appréciations sur les composantes visitées.

#### **Tableau récapitulatif**

| <b>BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Points forts                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyennement fournie en ouvrages et en bases de données ;</li> <li>• Disponibilité des anciens PFE et PPE</li> </ul>                                                                                                                  |
| Points faibles                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local exigu ;</li> <li>• Bibliothèque numérique accessible aux étudiants ;</li> <li>• Les PFE et PPE souvent à l'état pré-soutenance (pour certains) ;</li> <li>• Non numérisation pour l'archivage des mémoires soutenus</li> </ul> |
| Idées et solutions innovantes               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité d'ouvrages numériques</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |

|                               |                                                                                                                  |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Possibilités de développement | OUI                                                                                                              |
| Remarques et recommandations  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le nombre de places disponibles pour les étudiants</li> </ul> |

| <b>SALLE DE COURS</b>         |                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Points forts                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon niveau des équipements,</li> <li>• Bonne aération, bon éclairage naturel et/ou artificiel,</li> <li>• Grandes Salles de cours spacieuses,</li> <li>• Très accessibles</li> </ul> |
| Points faibles                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment de location</li> </ul>                                                                                                                                                      |
| Idées et solutions innovantes |                                                                                                                                                                                                                               |
| Possibilités de développement | OUI                                                                                                                                                                                                                           |
| Remarques et recommandations  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des locaux propres</li> </ul>                                                                                                                                               |

| <b>LABORATOIRE ET EQUIPEMENTS</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Points forts                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements assez diversifiés dans les laboratoires (câblage électrique, électronique, automatisme, pneumatique, froid, climatisation et énergie renouvelable PV) ;</li> <li>• Effort fait dans l'achat du matériels et équipements de TP.</li> </ul> |
| Points faibles                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel vétuste dans certains cas.</li> <li>• Absence d'un personnel expérimenté d'encadrement technique (techniciens et ingénieurs)</li> </ul>                                                                                                      |
| Idées et solutions innovantes     | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                            |
| Possibilités de développement     | OUI                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Remarques et recommandations      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier l'acquisition d'équipements supplémentaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                      |

| <b>DISPOSITIF HYGIENE ENVIRONNEMENT ET SECURITE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Points forts                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne aération naturelle des locaux ;</li> <li>• Existence de toilettes différenciées (hommes ; femmes) à tous les niveaux des bâtiments ;</li> <li>• Système de Prévention Sécurité Incendie existant.</li> </ul> |
| Points faibles                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de balisage absent ainsi que les plans d'évacuation d'urgence des locaux.</li> </ul>                                                                                                                       |
| Idées et solutions innovantes                       |                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Possibilités de développement                       | OUI                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Remarques et recommandations                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher les plans d'évacuation d'urgence des locaux ;</li> <li>• Procéder à des simulations d'évacuation en cas de sinistre.</li> </ul>                                                                           |

### ***Appréciation de la visite***

L'agenda de travail adopté a été rigoureusement respecté et la visite des locaux s'est déroulée sans entrave. Les entretiens avec le PER, les étudiants et le PATS ont permis de connaître les

satisfactions et les difficultés qu'ils ont dans l'institution. Les membres de la formation se sont bien mobilisés, ont participé à toutes les étapes de la visite, ont fourni les éléments de preuve exigés et ont apporté des réponses aux questions des évaluateurs.

La visite s'est terminée à 18 h 00 avec la séance de restitution en présence du Directeur Général, du Responsable de la CIAQ, du Responsable de la formation, du Président du Comité de pilotage et d'autres membres de la formation.

#### **IV. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programme).**

##### ***Champ 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études***

###### **Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé**

Le programme d'étude de la Licence professionnelle en Energies Renouvelables est régulièrement dispensé depuis son démarrage 2016 avec la sortie de trois (03) promotions de diplômés depuis son démarrage. La formation, les évaluations et la délivrance des attestations se font régulièrement.

*La sélection des étudiants entrants en première année doit être faite par un comité dédié composé majoritairement d'enseignants intervenant dans la formation.*

*L'évolution des effectifs des étudiants diplômés, la maquette et les statistiques ont été présentées comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

###### **Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.**

Un des objectifs visés par le programme est de former des techniciens de haut niveau capables de s'insérer dans le tissu économique et industriel qui est décliné dans les différents plans stratégiques de l'ESEBAT. La licence Energies renouvelables répond aux orientations politiques du Sénégal en matière de formation et d'emploi des jeunes. Le programme a une orientation professionnelle et les diplômés peuvent donc s'insérer dans le marché du travail. Les objectifs de formation ainsi que les contenus des enseignements sont clairement définis et correspondent à la mission de l'établissement.

*Le plan stratégique est donné comme élément de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

Des enseignants issus du monde socioprofessionnel ont pris part à la conception du programme. Malgré l'existence d'une cellule d'aide à l'insertion professionnelle, certains étudiants rencontrent des difficultés pour trouver des stages en entreprise. L'ESEBAT a initié des conventions de partenariat avec des partenaires nationaux et internationaux (WORD SERVICE MAURITANIA, COMINAK NIGER, SATECH SENEGAL) évoluant dans le domaine.

*Une liste de conventions de partenariat fournies comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.**

L'ESEBAT a établi des fiches de poste qui définissent les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels. Ces fiches sont données aux personnes concernées par l'administration. Le Conseil Scientifique et Pédagogique est l'instance de discussions et de délibération sur des questions relatives à la formation. Des notes de service ordonnent la délégation des pouvoirs en particulier pour la délivrance et la signature de certains documents (attestation, billet d'entrée, etc.). Les réunions du Conseil Scientifique et Pédagogique font l'objet de procès-verbaux qui sont communiqués à toutes les personnes concernées. Un responsable pédagogique (Professeur associé) et un responsable académique de la formation (Professeur Titulaire) sont nommés par décision du Directeur Général de l'ESEBAT.

*La liste des membres du Conseil Scientifique et Pédagogique, PV de réunions, des actes de nomination chef de département, directeur des études, entre autres ont été présentés comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

Le personnel enseignant participe à la mise en œuvre du programme sur la base du contrat qui les lie à l'institution. Le PER est présent dans les instances où les décisions d'ordre pédagogique sont prises. Tout au long du processus de mise en œuvre de la formation, plusieurs réunions et séminaires sont organisés avec la participation des enseignants intervenant dans la formation de la licence.

Les étudiants évaluent les enseignements à partir d'un formulaire élaboré par le Conseil Scientifique et Pédagogique.

*La liste des enseignants, leur CV, des contrats et un formulaire d'évaluation des enseignements ont été fournis comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

Le responsable de la CIAQ accompagne l'instauration d'une culture de la qualité au sein de l'ESEBAT. L'établissement est doté d'un plan stratégique (2020-2023), d'un manuel de qualité et d'un manuel de procédures. Il a mis en place :

- une CIAQ
- une cellule d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- une direction des études (responsable de tous les aspects pédagogiques)
- une charte de l'Enseignant ESEBAT
- un conseil Scientifique et Pédagogique.
- une charte des examens et évaluations (fixant les conditions d'organisation des contrôles de connaissances et examens)
- un mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Cependant la régularité des réunions d'exploitation des questionnaires d'évaluation des enseignements sanctionné par un rapport par la CIAQ remis au directeur des études et présenté en conseil scientifique et pédagogique font défaut.

*L'arrêté de nomination de la responsable de la Cellule Interne Assurance Qualité du programme, la Note de service portant création de la cellule interne d'assurance qualité, les Fiche d'évaluation des enseignements par les étudiants, entre autres preuves, ont été*

*présentés comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

La maquette du programme ne répond pas aux standards LMD. Elle comporte des unités d'enseignement (UE), qui pour chacune repose sur des plans de cours contenus. Ces UE sont mal agencées et dénommées, et peuvent cependant permettre une bonne acquisition des compétences. Les enseignements de la licence professionnelle Energies renouvelables encore appelée licence professionnelle Energies renouvelables et efficacité énergétique ou Licence Electrotechnique sur le rapport d'auto-évaluation sont certes répartis sur six (6) semestres. Chaque semestre compte trente (30) crédits. Chaque crédit équivaut à vingt (20) heures de cours, répartis en cours présentiels sous forme de cours magistraux (CM), travaux pratiques (TP) et travaux dirigés (TD) et en travail personnel de l'étudiant (TPE). Chaque élément constitutif (EC) dispose d'un plan de cours. Toutefois, la maquette ne dissocie pas les TD et les TP . Ce qui ne permet pas d'apprécier la part relative de chaque composante.

Selon les étudiants rencontrés les cours se déroulent en conformité avec la maquette et les plans de cours.

*Cependant la tenue des cahiers de texte doit être régulière et il faut au-delà du plan de cours établir un syllabus pour chaque EC et les mettre à disposition de l'enseignant et des étudiants.*

*La maquette présentée sur le rapport d'auto-évaluation diffère de celle présentée lors de l'évaluation. Quelques plans de cours sont fournis comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**



**Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

Le programme d'étude est une formation professionnelle diplômante. Les diplômés s'insèrent bien dans l'entreprise. Les enseignements sont organisés avec des volumes horaires bien répartis entre la théorie et la pratique. L'ESEBAT dispose de deux laboratoires (visités) équipés permettant aux étudiants de réaliser quelques projets pratiques.

La maquette intègre une large partie d'enseignements généralistes (Mathématiques et Physique) et ne permet aux étudiants d'intégrer les matières à dominantes énergies renouvelables que sur les semestres 5 et 6. Le stage est obligatoire et fait partie intégrante de la formation, mais n'est pas crédité. Seule la soutenance du mémoire fait l'objet d'un crédit. *(éléments de preuve : PV soutenance, attestations de stage, confirmations par les étudiants lors de l'entretien).*

Les méthodes d'enseignement permettent d'atteindre certains objectifs de la formation et encouragent le travail personnel de l'étudiant conformément au système LMD *(éléments de preuve : fiches d'évaluation des enseignements).*

Le diplôme est délivré si l'étudiant a validé l'ensemble des crédits *(éléments de preuve : relevés de notes, PV de délibération).*

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées**

L'obtention de diplôme et la délivrance des attestations sont assujetties à la validation des crédits et au respect des engagements. Les conditions respectent la loi et les décrets organisant le système LMD. La fiche de présentation de la formation, la charte des examens et évaluations ainsi que le manuel de procédures définissent clairement les conditions d'obtention des attestations et des diplômes. La liste des étudiants autorisés à disposer de leurs attestations est publiée suite à une décision du conseil de délibération présidé par un enseignant du programme. Le conseil de délibération est composé de l'ensemble des enseignants ayant dispensé les cours.

Les attestations de réussite et les relevés de notes sont délivrés aux étudiants ayant obtenu les

180 crédits de la licence. Cependant les attestations délivrées font mention du sujet de mémoire comme si c'est le stage qui valide l'obtention de cette dernière.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

Les conditions de validation des UE sont indiquées en respect des dispositions du décret sur le LMD. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant ; les résultats des examens sont satisfaisants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

La formation est dispensée par un corps professoral composé d'universitaires et de professionnels. Un tiers des intervenants est issu du milieu socio-professionnel. Le PER dans son ensemble, a une expérience confirmée dans l'enseignement. Les enseignants sont généralement recrutés sur base de leur curriculum vitae qui permet à la direction des études d'apprécier leur expérience d'enseignement et leurs qualifications. Les enseignants ont pour l'essentiel au moins un master ou le diplôme d'ingénieur. Il n'y a pas d'appel à candidature. Les enseignants signent avec l'ESEBAT des conventions de prestation garantissant leur présence durant au moins une année universitaire. L'établissement recrute les universitaires comme enseignants associés. Afin de veiller à la qualité des enseignements, il est procédé au sein de l'ESEBAT à une évaluation des enseignements par les étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.**

Pour l'essentiel, le PER se consacre exclusivement aux activités d'enseignement et aux tâches connexes (contrôles continus, examens et délibérations). Le temps d'enseignement de chacun est consigné dans le contrat qui le lie à l'établissement. Ainsi, il n'y a aucune indication sur la répartition du temps de travail entre les activités d'enseignement, de recherche et d'administration ou d'expertise. (*maquette, emplois de temps*).

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible**

Pour l'essentiel le PER est composé de vacataires (93%), provenant des institutions nationales. Aucune preuve tangible de possibilité de mobilité du PER n'est fournie.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

Les conditions d'admission des étudiants en première année de la licence Energies renouvelables sont connues des étudiants et présentes sur la fiche de présentation du programme disponible sur le site web.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

L'institution veille à l'égalité des chances entre tous les étudiants. La sélection des étudiants est basée essentiellement sur des critères d'excellence et de motivation sans distinction de genre. Les conditions d'admission sont définies par l'établissement sur la base de critères académiques sans aucune discrimination de genre. Hommes et femmes sont traités à chance égale (étude de dossiers et entretien). L'existence de toilettes propres, dédiées uniquement aux femmes et aussi un facteur d'équité non négligeable.

*Une liste des étudiants selon le genre a été présentée comme élément de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

La licence énergies renouvelables est conçue dans le cadre du système LMD, ce qui permet aux étudiants de l'ESEBAT d'intégrer d'autres écoles ou instituts de formation sur la base d'équivalence des diplômes. Un complément au diplôme est prévu pour assurer la mobilité des étudiants(es). L'ESEBAT accueille aussi des étudiants provenant des autres établissements d'enseignement supérieur privés ou publics.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

L'ESEBAT fait appel à un personnel d'enseignement suffisant, constitué en majorité de professionnels en fonction des spécialités et des compétences attendues des diplômés de la licence professionnelle en énergies renouvelables. Les enseignants de rang A issus des Universités publiques sont recrutés comme professeurs associés et assurent les responsabilités pédagogiques et scientifiques, y compris la supervision des mémoires. Le personnel est donc majoritairement non permanent. La progression des étudiants est régulièrement suivie.

*Le recrutement d'un personnel d'enseignement permanent est à encourager. La listes des enseignants, des CV et les contrats sont fournis comme éléments de preuve.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Il existe une cellule chargée de l'insertion des étudiants en entreprise mais qui est à pourvoir. Cette cellule a pour mission d'accompagner les étudiants dans la recherche de stage et d'emploi. La cellule a établi la liste complète de tous les diplômés. L'établissement a même signé des conventions de partenariat avec plusieurs entreprises. Par ailleurs, une préparation au marché du travail est prévue dans le programme d'enseignement.

Organisés en réseau des alumni, les diplômés de l'école peuvent constituer un levier pour le placement des étudiants en stage ou en insertion professionnelle.

*Convention de partenariat avec SOGETRAS SARL, SATECH SARL, SNIE SARL et liste de diplômés avec leurs adresses sont données comme éléments de preuve. L'opérationnalité de*

*la cellule d'Insertion Professionnelle doit être garantie pour un meilleur encadrement des étudiants en recherche de stage.*

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Il existe des moyens matériels pour pérenniser la formation. Les ressources financières sont constituées principalement de l'apport du fondateur, des frais de scolarité des étudiants, des ressources issues de la formation continue et des contrats de formation de personnel de sociétés des pays de la sous-région.

L'ESEBAT est logée sur deux (02) sites et dispose de suffisamment de salles de classe bien aérées et accessibles, de bureaux, de toilettes bien séparées (hommes-femmes séparés), une (1) salle d'accueil et d'orientation, une (1) salle informatique, une (01) salle des professeurs, une bibliothèque et une (1) cuisine pour les étudiants. L'établissement s'est doté d'un wifi 4G fonctionnel accessible à tous.

Les ressources générées et leur gestion par une administration dédiée peuvent permettre à l'établissement de se renforcer.

*Il est cependant à noter que les bâtiments sont en location ; il est donc important que l'ESEBAT mène à bien son projet de construction de locaux propres.*

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## V. Points forts du programme

- ✓ Bonne renommée de l'école ;
- ✓ Existence de services spéciaux (infirmier, insertion, CIAQ) ;
- ✓ Personnels (PER et PATS) jeunes, engagés et dévoués ;
- ✓ Bon sentiment d'appartenance à la structure (personnels très attachés à l'institution) ;
- ✓ Programme en adéquation avec les objectifs de la formation ;
- ✓ Salles de classes suffisantes et fonctionnelles ;
- ✓ Salles de réunion équipées ;
- ✓ Existence d'un site web ;
- ✓ Existence de sessions de mise à niveau des étudiants à l'entrée en L1 ;
- ✓ Plan stratégique, manuel qualité, manuel de procédures et charte évaluation des examens ;
- ✓ Bonne préparation des étudiants au marché du travail et taux d'insertion intéressant ;
- ✓ Existence de conventions de partenariat entre ESEBAT et d'autres institutions ;
- ✓ Disponibilités du WIFI dans les espaces étudiants.

## VI. Points faibles du programme

- ✓ Salle de réunion du personnel non disponible ;
- ✓ Technicien de laboratoire non permanent et non expérimenté ;
- ✓ La Bibliothèque reste très peu dotée en ouvrages et pas d'abonnement sur les ressources numériques ;
- ✓ Manque de poste suffisants dans la salle informatique ;
- ✓ Vétusté de certains équipements de travaux pratiques ;
- ✓ Syllabus pas aux normes et non communiqués aux étudiants ;
- ✓ Manque de PER permanents ;
- ✓ Prédominance des travaux pratiques (TP) électrotechniques sur les travaux pratiques en énergies renouvelables ;
- ✓ Insuffisance de travaux pratiques dans le déroulement de certains EC ;
- ✓ L'Accès est difficile aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ;
- ✓ Les sujets de mémoire mentionnés sur les attestations de réussite
- ✓ Sur les attestations de réussite, l'intitulé « *énergies renouvelables et efficacité énergétique* » n'est pas conforme au programme et enseignements évalués ;
- ✓ Un faible réseau des alumni.

## VII. Appréciations générales

Le programme de la licence professionnelle en énergies renouvelables soumis à évaluation respecte globalement les standards du système LMD et le décret national sur le diplôme de licence. Le document d'auto-évaluation est élaboré selon les recommandations de l'ANAQ-Sup. Les éléments de preuve mis sur place, à la disposition des experts et les réponses du PATS, du PER et des étudiants aux différentes questions des experts évaluateurs, montrent une synergie des forces de l'établissement pour une réussite de la formation des étudiants.

Cependant des recommandations fortes sont à prendre à charge pour une accréditation du programme.

## VIII. Recommandations à l'établissement

- ✓ Renouveler certains équipements de laboratoire et rendre fonctionnels tous les équipements existants ;
- ✓ Nouer des conventions pour certains TP non disponibles ;
- ✓ Elaborer un supplément au diplôme ;
- ✓ Corriger, éclaircir et rendre simple l'organigramme de l'établissement ;
- ✓ Changer l'intitulé de la licence LER en par exemple LGEER (*licence en génie électrique et énergies renouvelables*) ;
- ✓ Homogénéiser les codes des matières (ENR et ER) et ne garder qu'un seul et même sigle ;
- ✓ Toujours en lien avec le programme, corriger le rapport d'autoévaluation, le rendre conforme au programme soumis à accréditation (« énergies renouvelables et non « électrotechnique ») ;
- ✓ Revoir la nomenclature de certaines UE ; par exemple travaux de laboratoire (ER234) et TP ( ER235) : pour ces unités traitant de TP, le quantum horaire doit être prédominant en TP ;
- ✓ Sur la maquette, faire une nette distinction sur les colonnes TP et TD ;
- ✓ Renforcer le recrutement d'enseignant permanent (aucun professeur permanent) ;
- ✓ Renforcer la présence des Professionnels parmi les professeurs vacataires ;
- ✓ Eviter les abréviations et mentionner le nombre d'exercices sur le Cahier de textes.
- ✓ Elaborer les syllabus aux normes pour toutes les EC ;
- ✓ Créer un cadre de concertation avec les entreprises pour avoir leur feed back sur les diplômés ;
- ✓ Appuyer autant que possible les étudiants dans la recherche de stage.

## **IX. Recommandations au MESRI**

- ✓ Accompagner les Institutions d'enseignement supérieur dans l'acquisition de bâtiments, de matériels pédagogiques de qualité et d'actualité ;
- ✓ Accompagner les Institutions dans la culture de la performance par la mise en place de budget axé sur les performances (Indicateurs de performance validés en conformité avec leur budget) ;
- ✓ Accompagner les Institutions dans le recrutement de personnel de qualité.

## **X. Proposition de décision**

Les experts proposent de **ne pas accréditer** à l'état actuel la Licence en Energies Renouvelables de ESEBAT